

## SÉANCE DU 20 JUIN 2024

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt juin à quatorze heures, le Comité Syndical, s'est réuni à la Communauté de communes Sor et Agout, après avoir été convoqué par le Président conformément aux dispositions des articles L.2122-8 et L.2121-10 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Date de convocation :**

14 juin 2024

**Date d'affichage :**

14 juin 2024

**Nombre de délégués**

**en exercice :** 60

**Délibération n° :** 20062024 /3.1

**Nombre de voix délibératives :**

41

**Membres titulaires présents : 30**

Jean-Paul ALRAN (pouvoir de Jean-Luc ESPITALIER), Alain ASTIE (pouvoir de Frédéric ICHARD), Jean-Charles BALARDY, Bernard BARRIER, Jacques BIAU, Alain BOUISSET, Sylvain CALS, François COLLADO, Vincent COLOM, Alex DE NARDI, Gérard FABRE, Jean-Marc FEDOU (pouvoir de Didier VALAX), Sylvain FERNANDEZ (pouvoir de Jean-Luc DARGEIN-VIDAL), Lionel GERVAUX, Christian HAMON, Alain LEMONNIER, Eric LEROUX, Nicolas LEROUX (pouvoir de Michel BUFFEL), Marc MADERN (pouvoir de Francis REMIOT), Didier MAHOUX (pouvoir de Patrice JACQUET), Jacques MAURY, Daniel MAYNADIER, Jean-Claude PINEL, Vincent RECOULES, Michel SABLAYROLLES, Jacques SALVETAT, Jean-Marc SOULAGES (pouvoir de Gilles GINESTET), Jean-Marc TARROUX, Jean-Claude VERNIER, Olindo VIVAN.

**Membres titulaires représentés : 3**

Franck MONNERET (représenté par Christian SAISSAC)  
Alain OURLIAC (représenté par Jean-Pierre CABARET)  
Myriam VIGROUX (représenté par Jérôme CORSO)

**Membres suppléants présents : 3**

Christian SAISSAC (Franck MONNERET)  
Jean-Pierre CABARET (Alain OURLIAC)  
Jérôme CORSO (Myriam VIGROUX)

**Membres titulaires excusés ayant donné pouvoir : 8**

Michel BUFFEL (pouvoir à Nicolas LEROUX), Jean-Luc DARGEIN-VIDAL (pouvoir à Sylvain FERNANDEZ), Jean-Luc ESPITALIER (pouvoir à Jean-Paul ALRAN), Frédéric ICHARD (pouvoir à Alain ASTIE), Gilles GINESTET (pouvoir à Jean-Marc SOULAGES), Patrice JACQUET (pouvoir à Didier MAHOUX), Francis REMIOT (pouvoir à Marc MADERN), Didier VALAX (pouvoir à Jean-Marc FEDOU).

**Membres titulaires excusés : 19**

Denis BAYLE, Alain CLERGUE, Elian COMENT, Pierre ESCANDE, Jean ESQUERRE, Jean-François FALGAYRETTES, Michel FARENC, Didier GAVALDA, Serge GAVALDA, Gaëtan GÖBBELS, Jean-Pierre GOS, Emile GOZE, Xavier ICHARD, Joël IMBERT, Frédéric JOURDE, Noël MEYSSONNIER, Marc MONTAGNÉ, Jean-Paul RAYSSAC, Mickaël VIATGE.

**Objet : Avenant convention d'usage des supports électriques aériens pour réseau de communications électroniques**

Monsieur le Président explique qu'un avenant doit être pris au sujet de la convention relative à l'usage des supports des réseaux publics de distribution d'électricité basse tension (BT) et haute tension (HTA) aériens pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques.

Monsieur le Président ajoute que cet avenant permet :

- De simplifier les modalités techniques et administratives pour la réalisation d'un simple branchement (« raccordements finals optiques ») à la fibre
- De moderniser les moyens d'échanges entre l'opérateur fibre et le Gestionnaire de Réseau de Distribution.
- D'enrichir le dossier technique délivré par l'opérateur fibre de certains éléments (données de localisation ; date d'installation des ouvrages...)

**Ouï cet exposé, le comité syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

- AUTORISE le Président à signer l'avenant de la convention d'usage des supports électriques aériens pour réseau de communications électroniques dont le modèle est annexé à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre figure la signature et la liste des membres présents.

Certifié conforme

A Albi, le 20 juin 2024

**Le Président**  
**M. Alain ASTIE**

**Le secrétaire de séance**  
**M. Jean-Marc SOULAGES**

